



**Le mot de Madame
le Bâtonnier Paule
THINES
et Madame le Vice-
Bâtonnier Sendegül ARAS**

L'assemblée générale de l'Ordre a été fixée le **5 novembre prochain à 18h00** suivie de celle de la CARPA à 18h30.

Pourquoi y participer ?

L'Assemblée Générale de notre Ordre constitue un moment clé de la vie institutionnelle de notre Barreau.

Trop souvent perçue comme une formalité administrative, elle est en réalité un espace privilégié d'information, d'expression et de participation active à sa gouvernance.

Participer à l'Assemblée Générale permet d'avoir une vision claire de notre actualité, des décisions prises durant l'année écoulée, des projets à venir et des orientations stratégiques.

C'est l'occasion de comprendre les actions menées pour défendre, valoriser et encadrer notre exercice.

C'est également l'occasion cette année d'élire ou de renouveler 2 administrateurs de la CARPA.

Dans l'attente de vous y retrouver.

Convocation Ordre

Pouvoir Ordre

Convocation CARPA

Pouvoir CARPA

Résultats élections ordinales

Nous souhaitons adresser nos félicitations à Maître Laura Mourey pour son élection au conseil de l'Ordre et remercions également son binôme, Maître KILINC pour sa candidature.

L'info du mois

Commandez votre clé RPVA : elle sera nécessaire pour vos managements de fonds CARPA dès janvier 2026

À partir de janvier 2026, la CARPA déploie **e-MDF**, un logiciel en ligne destiné à simplifier la gestion des managements de fonds et renforcer la sécurité des échanges.

- **Fini le papier** : saisie, consultation des affaires et transmission des justificatifs se feront entièrement en ligne.
- **Sécurité renforcée** : les RIB seront téléchargeables directement depuis le portail, réduisant les risques de fraude.
- **Clé RPVA obligatoire** : l'accès au logiciel se fera uniquement via cette clé. Les confrères qui n'en disposent pas encore doivent la commander rapidement (lien CNB).
- **Transition complète** : les anciens dispositifs seront désactivés ; toutes les affaires en cours et passées basculeront sur la nouvelle plateforme.
- **Accompagnement prévu** : tutoriels et assistance de la CARPA seront mis à disposition.



Avec le nouvel E-Barreau, découvrez la messagerie pénale !

[En savoir plus](#)

[Tutoriels](#)

Site du Barreau de Strasbourg

Notre annuaire évolue

Afin d'améliorer la visibilité et la mise à jour des informations professionnelles, l'annuaire disponible sur le site de l'Ordre est désormais relié directement aux coordonnées enregistrées sur Barotech.

Cette évolution a pour objectif de permettre :

- l'affichage de vos spécialisations, domaines d'activité, langues et autres informations complémentaires,
- une mise à jour plus rapide et automatique de vos coordonnées.

Nous vous invitons donc à veiller à actualiser et éventuellement compléter vos données directement sur votre profil Barotech.

Formulaires et documents interactifs disponibles sur le site de l'Ordre

Afin de faciliter vos démarches administratives, le Barreau met désormais à disposition des formulaires interactifs pour compléter vos contrats de collaboration ou de domiciliation.

Ces outils ont été conçus pour **faciliter la saisie, limiter les erreurs** et accélérer le traitement de vos demandes.

Ils sont dès à présent accessibles dans l'espace dédié sur le site du Barreau.

[ICI](#)

Mise à jour des annonces professionnelles

Le Barreau de Strasbourg met à disposition sur son site un espace dédié aux annonces professionnelles publiques.

Cet espace a pour objectif de faciliter :

- la publication de demandes de collaboration pour les jeunes diplômés,
- la location de bureaux,
- la recherche de stages ou d'alternances,

et **désormais, la diffusion de "notes aux confrères" : chacun d'entre vous peut publier une communication de son choix à l'ensemble des confrères.**

Nous vous invitons à le consulter régulièrement afin de ne manquer aucune information importante.

N'hésitez pas également à y déposer vos propres annonces via le lien ci-dessous, afin qu'elles soient publiées dans les différentes sections prévues à cet effet.

Travaux des commissions

Commission pénale : note sur les demandes de renvoi en matière correctionnelle

A l'occasion de la rencontre commission pénale - magistrats correctionnels du 3 octobre 2025 il a été évoqué les difficultés rencontrées concernant les reports.

Un rappel sera effectué au différents juges penaux pour que les Avocats soient prévenus le plus tôt et évitent de travailler le dossier ou de faire inutilement déplacer leurs mandants.

En parallèle les magistrats nous prient de veiller a ce que nos demandes de reports soient également présentées bien en amont afin d'éviter de bloquer inutilement des créneaux d'audience, notamment lorsque l'Avocat est indisponible car retenue à un procès d'Assises ou JIRS dont il est normalement informé plusieurs mois ou semaines à l'avance.

Commission pénale ouverte : invitation

**Retour sur la mise en oeuvre de la plateforme BaroCall - Gav'Op :
21 octobre 2025 à partir de 13h**

[Lien d'inscription](#)

Formations

Session de rattrapage des permanences pénales

Formation garde à vue :
17 octobre 2025 de 14h à 17h

[Lien d'inscription](#)

**Formation Hospitalisation
sans consentement le
13.10.2025 / 12h-14h / salle
Baumann**

[En savoir plus](#)

**Rappel - Rencontre tribunal -
Administratif - Table ronde
22.10.2025 / 16h-18h / salle
Baumann**

[Lien d'inscription](#)

Formation UJA le 16 octobre



[En savoir plus](#)

Formation IJA le 17 octobre et
7 novembre



[En savoir plus](#)

Retrouvez toutes nos formations
ici, sur le site du Barreau de
Strasbourg →

[Formations](#)

Espace syndicats

Rapport réalisé par le SAF Strasbourg et la LDH (Ligue des droits de l'Homme), dans le cadre de l'Observation strasbourgeoise des libertés publiques (OSLIB).



[Rapport](#)

Retour en images

🎀 Retour en images sur la **strasbourgeoise** qui s'est tenu le 5 octobre, un événement sportif et solidaire incontournable dans la lutte contre le cancer du sein.

Un grand merci à toutes et à tous pour votre mobilisation et votre belle énergie



La prochaine visite du Musée des avocats aura lieu le : **vendredi 28 novembre de 14h à 17h.**

Les confrères intéressés peuvent s'inscrire par téléphone au **03.88.37.12.66**



**Ordre des Avocats
de Strasbourg**
3 rue du Général Frère
67000 Strasbourg

[Se désinscrire](#)

Bastien PADOVAN
Chargé de communication
communication@ordre-avocats-strasbourg.fr

